

## ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

**D A T E :** Mardi 6 avril 2021  
**H E U R E :** 19 h 30  
**L I E U :** En visioconférence sur la plateforme *ZOOM*

---

**\*\*\* LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE DUNHAM SIÈGE EN SÉANCE ORDINAIRE PAR VOIE DE VISIOCONFÉRENCE SUR LA PLATEFORME ZOOM. CHACUNE DE CES PERSONNES PRÉSENTES S'EST IDENTIFIÉE INDIVIDUELLEMENT \*\*\***

**ÉTAIENT PRÉSENTS :** M Pierre Janecek, maire

MM. Kevin Mitchell  
François Tremblay  
Gaston Chamberland  
Léo Simoneau  
Jules Brunelle-Marineau  
Guillaume Brais, conseillers

ainsi que la greffière, Mme Mélanie Thibault

---

### ADMINISTRATION

---

**111-21**

#### SÉANCE À HUIS CLOS PAR VISIOCONFÉRENCE

**CONSIDÉRANT** le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours ;

**CONSIDÉRANT QUE** ce décret a été prolongé par d'autres décrets qui prolongent cet état d'urgence pour des périodes additionnelles de dix jours successifs et que l'état d'urgence est toujours effectif ;

**CONSIDÉRANT** l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil municipal de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication ;

**CONSIDÉRANT QU'** il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil municipal, et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence ;

En conséquence, il est :

Proposé par Monsieur le conseiller Gaston Chamberland,  
appuyé par Monsieur le conseiller Kevin Mitchell

et unanimement résolu que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil municipal et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence.

Que la visioconférence soit enregistrée et soit disponible sur le site Internet de la Municipalité et sur sa page Facebook.

Adopté.

**112-21**

#### ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par Monsieur le conseiller François Tremblay,  
appuyé par Monsieur le conseiller Jules Brunelle-Marineau

et unanimement résolu que l'ordre du jour soit accepté.

Adopté.

### ACCEPTATION DES PROCÈS-VERBAUX

Proposé par Monsieur le conseiller Guillaume Brais,  
appuyé par Monsieur le conseiller Kevin Mitchell

113-21

et unanimement résolu que le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du mois de mars 2021, ainsi que les procès-verbaux des séances extraordinaires du 15 mars 2021 et du 24 mars 2021, soient acceptés, tels que rédigés.

Adopté.

### PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

---

**Séance à huis clos et par visioconférence. Aucun public présent.**

Monsieur le maire revient sur la période de questions présentée lors de la séance ordinaire du 2 mars 2021.

Une réponse verbale et/ou écrite a été transmise à tous les citoyens ayant posé des questions.

114-21

### COMPTES PAYABLES

Proposé par Monsieur le conseiller Léo Simoneau,  
appuyé par Monsieur le conseiller Jules Brunelle-Marineau

et unanimement résolu que la liste des comptes payables au 6 avril 2021, représentant des déboursés de 142 768,10 \$, soit acceptée et qu'il soit procédé au paiement desdits comptes, par les chèques # 38 284 à # 38 371 inclusivement.

Que soient autorisés le paiement et la dépense d'une somme de 179,25 \$ à monsieur Patrick Cournoyer pour l'installation de la nouvelle sirène sur son véhicule personnel.

Que soient autorisés le paiement et la dépense d'une somme de 201,83 \$ à Zone Technologie Électronique pour l'achat d'une nouvelle sirène.

Que soient autorisés le paiement et la dépense d'une somme de 929,79 \$ à Garage P.E. Performance pour le transfert des équipements d'urgence sur le véhicule du directeur du service incendie.

Que soient autorisés la dépense et le paiement d'une somme de 6 987,22 \$ à BR Électrique pour changer le panneau de sortie, la réparation de plusieurs luminaires extérieurs et intérieurs, ainsi que les éclairages d'urgence au garage municipal (factures incluses dans la liste des comptes à payer).

Que soient autorisés la dépense et le paiement de 2 471,91 \$ à Groupe Maska pour l'achat d'un nouveau cric de 44 tonnes (facture incluse dans la liste des comptes à payer).

Que soient autorisés la dépense et le paiement de 2 533,54 \$ pour la fabrication d'une structure pour plaque vibrante à Services mécaniques Martin Jetté (facture incluse dans la liste des comptes à payer).

Que soient autorisés la dépense et le paiement de 1 149,75 \$ à Drumco Énergie pour les frais d'appel d'urgence, lors du bris de la génératrice au PR-3.

Adopté.

*Je, Nicole Gingras, trésorier, certifie qu'il y a des crédits disponibles aux fins de ces dépenses pour un montant total de 114 682,84 \$, dont un montant de 74,45 \$ affecte l'année 2020 et un montant de 114 608,39 \$ affecte l'année 2021 ; le solde des dépenses de 30 545,88 \$ ayant fait l'objet d'un certificat antérieur.*

### SUIVI DES DOSSIERS

---

La directrice générale donne un compte-rendu sur l'état des dossiers en cours.

### ORGANISMES PARAMUNICIPAUX

---

Les membres du conseil responsables donnent les principaux dossiers en cours à la MRC, au CLD et à la REGIE INTERMUNICIPALE DE GESTION DES MATIERES RESIDUELLES DE BROME-MISSISQUOI.

## **ADMINISTRATION – FINANCES**

---

### **AFFECTATION AU DOMAINE PRIVE DE LA VILLE DE DUNHAM**

Proposé par Monsieur le conseiller Léo Simoneau,  
appuyé par Monsieur le conseiller François Tremblay

**115-21** et unanimement résolu d'affecter au domaine privé de la Ville le lot 5 760 039 du cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Missisquoi.

Adopté.

## **VOIRIE — TRAVAUX PUBLICS**

---

### **RÉSULTATS DE L'APPEL D'OFFRES – FOURNITURE DE MATÉRIAUX GRANULAIRES**

À la suite de l'appel d'offres public pour la fourniture de matériaux granulaires pour les besoins de rechargement et entretien de routes de gravier en 2021, les trois (3) soumissions suivantes ont été reçues et ouvertes devant témoins le 8 mars 2021 à 10 h 31, soit :

<b>NOM DU SOUMISSIONNAIRE</b>	<b>MONTANT TOTAL DE LA SOUMISSION (SANS OPTION DE LIVRAISON ET TAXES INCLUSES)</b>	<b>CONFORMITE DE LA SOUMISSION</b>
CONSTRUCTION DJL INC.	536 358,38 \$	OUI
CONCASSAGE PELLETIER INC.	326 988,91 \$	OUI
SINTRA INC.	563 952,38 \$	OUI

Après étude, il est :

Proposé par Monsieur le conseiller Léo Simoneau,  
appuyé par Monsieur le conseiller Jules Brunelle-Marineau

et unanimement résolu que la soumission présentée par CONCASSAGE PELLETIER INC. soit acceptée.

Que les dépenses pour les travaux de rechargement et travaux d'entretien relatifs à ce contrat soient autorisées.

Que les documents d'appel d'offres, la soumission et tous les documents liés à ces derniers soient considérés comme faisant partie intégrante de la présente résolution comme s'ils y étaient tout au long reproduits.

Adopté.

*Je, Nicole Gingras, trésorier, certifie qu'il y a des crédits disponibles aux fins de cette dépense aux postes budgétaires # 02 32000 622 et 03 10320 710.*

### **117-21 OFFRE POUR L'ENLÈVEMENT DE LA FONDATION ET NETTOYER LE LOT 5 760 048**

Proposé par Monsieur le conseiller Kevin Mitchell,  
appuyé par Monsieur le conseiller Guillaume Brais

et unanimement résolu que la soumission présentée par Jean-Pierre Breault Excavation pour une somme de 14 716,80 \$ taxes incluses, soit acceptée.

Que l'offre reçue par courriel soit considérée comme faisant partie intégrante de la présente résolution comme si elle y était toute au long reproduite.

Que soit autorisée la dépense à cette fin.

Adopté.

*Je, Nicole Gingras, trésorier, certifie qu'il y a des crédits disponibles aux fins de cette dépense au poste budgétaire # 02 32000 499.*

**RESOLUTION MUNICIPALE POUR LE DEPOT D'UNE DEMANDE D'AIDE - VOLET REDRESSEMENT (RIRL) ET ACCELERATION (AIRRL)**

- ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance des modalités d'application du volet Redressement et Accélération du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) ;
- 118-21** ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière concernant des routes locales de niveau 1 et/ou 2 et, le cas échéant, que celles visant le volet Redressement sont prévues à la planification quinquennale/triennale du Plan d'intervention ayant obtenu un avis favorable du ministère des Transports ;
- ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière ;
- ATTENDU QUE le conseil municipal s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère ;
- ATTENDU QUE le conseil municipal choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante : l'estimation détaillée du coût des travaux ;
- ATTENDU QUE la chargée de projet de la Ville de Dunham, madame Mélanie Thibault, agit à titre de représentante de cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier ;
- ATTENDU QUE la Ville de Dunham mandate la firme Tetra Tech QI Inc. pour compléter la demande d'aide financière et la transmettre au Ministère, ainsi que tous les documents additionnels et d'en assurer le suivi concerné ;

Pour ces motifs, il est :

Proposé par Monsieur le conseiller Léo Simoneau,  
appuyé par Monsieur le conseiller Kevin Mitchell

et unanimement résolu et adopté que le conseil municipal autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Adopté.

**RÉSOLUTIONS DE SOUTIEN À LA DEMANDE DE RÉDUCTION DE VITESSE SUR LA ROUTE 202 DE LA MRC BROME-MISSISQUOI ET DE LA VILLE DE COWANSVILLE**

- 119-21** **DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE PAVL (PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION PAR CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE (PPA-CE) ET PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION D'ENVERGURE OU SUPRAMUNICIPAUX (PPE-ES))**

Proposé par Monsieur le conseiller Léo Simoneau,  
appuyé par Monsieur le conseiller Gaston Chamberland

et unanimement résolu que le conseil municipal demande à la directrice générale, madame Mélanie Thibault, de déposer une demande d'aide financière au PAVL pour les travaux correctifs (fondation routière et de rechargement) sur les chemins suivants : Favreau, Daudelin, du Collège, Jordan et Russell.

Adopté.

- 120-21** **POSTE DE CONTREMAÎTRE EN VOIRIE**

Proposé par Monsieur le conseiller Kevin Mitchell,  
appuyé par Monsieur le conseiller Léo Simoneau

et unanimement résolu que le conseil municipal autorise la directrice générale à procéder à l'affichage du poste de contremaître en voirie.

Adopté.

**ACHAT ET INSTALLATION DE NOUVEAUX PNEUS POUR LA NIVELEUSE**

Proposé par Monsieur le conseiller Kevin Mitchell,  
appuyé par Monsieur le conseiller Léo Simoneau

**121-21** et unanimement résolu que le conseil municipal autorise la dépense d'un montant maximal de 15 000 \$ pour l'achat et l'installation de nouveaux pneus pour la niveleuse.

Adopté.

*Je, Nicole Gingras, trésorier, certifie qu'il y a des crédits disponibles aux fins de cette dépense aux postes budgétaires # 02 32000 526 et 02 33000 526.*

**URBANISME**

---

**DEPOT DU RAPPORT DU COMITE CONSULTATIF EN URBANISME (25 MARS 2021)**

**122-21** **DM-21-01 – DEROGATION MINEURE QUI VISE A AUTORISER LE LOTISSEMENT D'UN NOUVEAU LOT, M. GRUTMAN - LOT 3 980 305**

CONSIDERANT la demande de dérogation mineure DM-21-01 qui vise à autoriser le lotissement d'un nouveau lot ;

CONSIDERANT QUE le lot aura un frontage de 31 mètres, en dérogation à l'article 30 du Règlement de lotissement n° 383-19, qui exige un minimum de 50 mètres. Toutes les autres dimensions seront respectées ;

CONSIDERANT QUE le CCU a émis un avis favorable à la demande ;

En conséquence, il est :

Proposé par Monsieur le conseiller Gaston Chamberland,  
appuyé par Monsieur le conseiller Jules Brunelle-Marineau

et unanimement résolu que le conseil municipal autorise la demande de dérogation mineure DM-21-01.

Adopté.

**123-21** **DM-21-02 – DEROGATION MINEURE QUI VISE A AUTORISER LA CONSTRUCTION D'UN GARAGE DETACHE SUR LA PROPRIETE DE MME DIONNE SISE AU 3550, CHEMIN BULLARD**

CONSIDERANT la demande de dérogation mineure DM-21-02, qui vise à autoriser la construction d'un garage détaché sur la propriété du 3550, chemin Bullard ;

CONSIDERANT QUE le garage sera implanté à 12 mètres de la ligne avant du lot et en cour avant du bâtiment principal, en dérogation à l'article 92 du Règlement de zonage n° 382-19, qui autorise les garages en cour avant hors des périmètres urbains à une distance de 30 mètres de la ligne avant ;

CONSIDERANT QUE le CCU a émis un avis favorable à la demande ;

En conséquence, il est :

Proposé par Monsieur le conseiller Gaston Chamberland,  
appuyé par Monsieur le conseiller Jules Brunelle-Marineau

et unanimement résolu que le conseil municipal autorise la demande de dérogation mineure DM-21-02.

Adopté.

**ENTREVUES – POSTE D’INSPECTEUR ADJOINT EN BATIMENT ET EN ENVIRONNEMENT**

Proposé par Monsieur le conseiller Gaston Chamberland,  
appuyé par Monsieur le conseiller Jules Brunelle-Marineau

et unanimement résolu que le conseil municipal nomme les personnes suivantes :

- 124-21**
- Messieurs les conseillers Gaston Chamberland et Jules Brunelle-Marineau ;
  - Mesdames Andréanne Godbout et Mélanie Thibault ;

à titre de représentants de la Ville dans le cadre des entrevues pour pourvoir le poste d’inspecteur adjoint en bâtiment et en environnement.

Adopté.

**125-21** **ADOPTION DU SECOND PROJET DE REGLEMENT N° 414-21 MODIFIANT LE REGLEMENT DE ZONAGE N° 382-19 AFIN DE MODIFIER LA ZONE CR-2 ET D’ENCADRER LE PROJET DE JARDIN-DE-BIERE**

Proposé par Monsieur le conseiller Gaston Chamberland,  
appuyé par Monsieur le conseiller Jules Brunelle-Marineau

et résolu que le second projet de règlement intitulé « *Second Projet de Règlement n° 414-21 modifiant le Règlement de zonage n° 382-19 afin de modifier la zone CR-2 et d’encadrer le projet de Jardin-de-bière* » soit adopté.

Monsieur le maire Pierre Janecek appelle le vote.

Votent pour : MM. les conseillers Kevin Mitchell  
François Tremblay  
Gaston Chamberland  
Jules Brunelle-Marineau  
Guillaume Brais

Vote contre : M. le conseiller Léo Simoneau

Adopté sur division.

**126-21** **AUTORISATION DE SIGNATURE DES DOCUMENTS AFFERENTS A LA MAIN LEVEE POUR LE DOSSIER DU 131, RUE CHARTRES**

Proposé par Monsieur le conseiller Gaston Chamberland,  
appuyé par Monsieur le conseiller Jules Brunelle-Marineau

et unanimement résolu que le conseil municipal nomme monsieur le maire, Pierre Janecek, et la greffière, madame Mélanie Thibault, comme signataires pour et au nom de la Ville de Dunham, pour les documents de main levée afférents au dossier du 131, rue Chartres.

Adopté.

**127-21** **DEMANDE DE PIIA-21-02 : 3615, RUE PRINCIPALE – J.P. & F. LAROCHELLE INC. – NOUVELLE ENSEIGNE**

CONSIDERANT QUE les propriétaires de l’entreprise ont fait la demande de remplacer une enseigne existante par un écran numérique, tel qu’illustré dans le document fourni ;

CONSIDERANT QUE les écrans numériques ne devraient pas être acceptés sur le territoire de la Ville de Dunham ;

CONSIDERANT QUE l’écran numérique actuellement sur le territoire a été construit avant l’adoption du règlement de PIIA actuel ;

CONSIDERANT QUE les matériaux de bois ou de fer devraient être priorités sur le territoire de Dunham ;

CONSIDERANT QUE l’objectif du PIIA de favoriser un affichage homogène et respectueux du caractère champêtre et agrotouristique de la municipalité ne serait pas respecté par l’acceptation d’un écran numérique ;

CONSIDERANT QUE l'autorisation d'un écran numérique créerait un précédent au cœur du village ;

CONSIDERANT QUE le CCU émet un avis défavorable à la demande d'installation d'un écran numérique ;

En conséquence, il est :

Proposé par Monsieur le conseiller Gaston Chamberland,  
appuyé par Monsieur le conseiller Jules Brunelle Marineau

et résolu que le conseil municipal refuse la demande de PIIA-21-02, mais s'engage à revoir et modifier la réglementation encadrant l'affichage.

Monsieur le maire Pierre Janecek appelle le vote.

Votent pour : MM. les conseillers Kevin Mitchell  
François Tremblay  
Gaston Chamberland  
Jules Brunelle-Marineau  
Guillaume Brais

Vote contre : M. le conseiller Léo Simoneau

Adopté sur division.

## **128-21**

### **DEMANDE DE PIIA-21-06 : 3665, RUE PRINCIPALE – JACQUES LANDESQUE**

CONSIDERANT la demande du propriétaire afin de réaliser plusieurs rénovations sur la propriété. Au final, les travaux seront réalisés avec le même traitement architectural et les mêmes revêtements que le bâtiment actuel ; déclin de bois horizontal vert, toiture de tôle noire et cadrage de fenêtre de couleur crème/blanc ou bois ;

- Ajout d'une porte en façade du garage ;
- Ajout d'une lucarne au-dessus du garage ;
- Refaire la dalle de béton sous le garage (non soumis au PIIA) ;
- Ajout d'une porte à l'arrière (non soumis au PIIA) ;
- Agrandissement vers l'arrière par l'ajout d'une verrière (non soumis au PIIA) ;

CONSIDERANT la qualité des travaux réalisés lors des demandes précédentes ;

CONSIDERANT l'importance d'entretenir une propriété et d'assurer sa pérennité ;

CONSIDERANT la présentation de l'annexe C : proposition des travaux ;

CONSIDERANT QUE le CCU émet un avis favorable à la demande proposée ;

En conséquence, il est :

Proposé par Monsieur le conseiller Gaston Chamberland,  
appuyé par Monsieur le conseiller Jules Brunelle Marineau

et unanimement résolu que le conseil municipal autorise les travaux proposés.

Adopté.

## **129-21**

### **DEMANDE DE PIIA-21-05 : 105-109, BRUCE – DEPANNEUR CHEZ BEN**

CONSIDERANT la demande du propriétaire afin de réaliser quelques travaux d'entretien à la propriété :

- Déplacer les réservoirs à essence du côté de la rue Bruce. Cet emplacement est exempt de fil électrique, ce qui sera plus sécuritaire ;
- Sans modifier l'emplacement de l'îlot où elles sont posées, éloigner les pompes à essence l'une de l'autre. Cette action accroîtra la sécurité et une meilleure utilisation pour les usagers ;
- Rafraîchir la peinture de l'îlot, même couleur ;
- Ajouter des lumières sous la marquise ;

CONSIDERANT la présentation de l'annexe B : proposition des travaux ;

CONSIDERANT QUE le CCU émet un avis favorable à la demande proposée ;

En conséquence, il est :

Proposé par Monsieur le conseiller Gaston Chamberland,  
appuyé par Monsieur le conseiller Jules Brunelle Marineau

et unanimement résolu que le conseil municipal autorise les travaux proposés.

Adopté.

**130-21**      **ADOPTION DU REGLEMENT N° 405-20 MODIFIANT LE REGLEMENT DE ZONAGE N° 382-19 AFIN DE MODIFIER L'ANNEXE A - TERMINOLOGIE**

Proposé par Monsieur le conseiller Gaston Chamberland,  
appuyé par Monsieur le conseiller Jules Brunelle Marineau

et unanimement résolu que le règlement intitulé « *Règlement n° 405-20 ayant pour effet de modifier l'annexe A - Terminologie du Règlement de zonage n° 382-19* » soit adopté.

Adopté.

**131-21**      **RENOUVELLEMENT DES AUTORISATIONS MUNICIPALES CONCERNANT L'AMENAGEMENT DES AIRES PUBLIQUES (COVID-19)**

ATTENDU QUE compte tenu des circonstances particulières résultant de la pandémie de COVID-19, le conseil municipal souhaite autoriser les aménagements et affichages suivants pour la période du 10 avril au 31 octobre 2021 :

1. les commerçants pourront installer, à une distance minimale de deux mètres du trottoir ou de l'emprise de rue, des abris temporaires en toile, tels que tentes ou chapiteaux, pour la vente de produits ou marchandises, normalement vendus à l'intérieur de leur établissement ;
2. pour les établissements de type café ou restaurant, des terrasses couvertes ou non, pourront être aménagées pour la consommation de boissons ou d'aliments à une distance minimale de deux mètres du trottoir ou de l'emprise de rue ;
3. la superficie maximale des abris temporaires, tels que tentes ou chapiteaux, pourront être installés sur une propriété de 150 mètres carrés ou dont la charge d'occupants est inférieure à 60 personnes, et ces abris devront respecter les conditions suivantes :
  - 3.1 moins de 24 mètres carrés : aucune cuisson à l'intérieur du chapiteau, pas de chauffage, sortie non obstruée et les fils électriques au sol devront être protégés ;
  - 3.2 plus de 24 mètres carrés : le chapiteau devra être ignifugé, extincteur portatif à l'intérieur du chapiteau, aucune cuisson à l'intérieur du chapiteau, pas de chauffage, sortie non obstruée, les fils électriques au sol devront être protégés ;
4. l'agrandissement d'une terrasse d'un établissement détenant un permis d'alcool ne soustraira pas le propriétaire de son obligation d'obtenir le permis d'alcool approprié à cet effet auprès de la *Régie des alcools, des courses et des jeux* ;
5. la Ville de Dunham pourra installer, à divers endroits sur le domaine public, de l'affichage, outils et éléments décoratifs pour le rappel des bonnes pratiques en lien avec la COVID-19 ;
6. les commerçants pourront installer, à divers endroits sur le lieu de leur établissement, de l'affichage, outils et éléments décoratifs pour le rappel des bonnes pratiques en lien avec la COVID-19 ;



ATTENDU QUE la Ville de Dunham souhaite procéder aux aménagements suivants et autoriser certaines actions prévues au règlement sur les nuisances pour la période du 10 avril au 31 octobre 2021 :

1. aménagement de tables de pique-nique dans les espaces suivants du domaine public : parc derrière l'hôtel de ville, parc de l'Envol et terrain de la bibliothèque/Centre d'art, les tables de pique-nique ne seront pas à l'usage exclusif des restaurateurs ;
2. autorisation de consommer de l'alcool en consommant un repas, de 11 h à 21 h, dans les espaces suivants du domaine public et conditionnellement à ce que cet alcool soit acheté chez les restaurateurs à l'achat d'un repas pour emporter et conformément au permis d'alcool du restaurant :
  - parc derrière l'hôtel de ville et parc de l'Envol ;

ATTENDU QUE le conseil municipal demande que, lors d'événements spéciaux sporadiques organisés par la Ville de Dunham, que les consignes et directives (COVID-19) en vigueur soient respectées pendant la durée du projet ;

Pour ces motifs, il est :

Proposé par Monsieur le conseiller Gaston Chamberland,  
appuyé par Monsieur le conseiller François Tremblay

et unanimement résolu que le conseil municipal autorise, selon les éléments et conditions décrits en préambule de la présente résolution, de déléguer à la direction générale le pouvoir d'autoriser certains événements spéciaux sporadiques organisés par la Ville de Dunham et qui respectent les consignes et directives (COVID-19) en vigueur pendant la durée du projet.

De déléguer à la direction générale le pouvoir de retirer toute autorisation prévue à la présente résolution afin de respecter les consignes et directives (COVID-19) en vigueur pendant la durée du projet.

Adopté.

## **ENVIRONNEMENT/HYGIÈNE DU MILIEU**

**132-21**

### **ACHAT ET INSTALLATION DES APPAREILS DE TELEMETRIE POUR LES STATIONS DE POMPAGE**

CONSIDERANT l'offre de Solution NC Inc. datée du 16 octobre 2020 pour la fourniture et l'installation de panneaux de contrôle *SBox-Contrôleur* pour les postes de pompage du réseau d'égout sanitaire ;

En conséquence, il est :

Proposé par Monsieur le conseiller François Tremblay,  
appuyé par Monsieur le conseiller Guillaume Brais

et unanimement résolu que le conseil municipal accepte l'offre de Solution NC Inc. au montant de 41 230 \$ plus les taxes applicables, et autorise la dépense à cette fin.

Que l'offre reçue par courriel le 16 octobre 2020 soit considérée comme faisant partie intégrante de la présente résolution comme si elle y était tout au long reproduite.

Adopté.

*Je, Nicole Gingras, trésorier, certifie qu'il y a des crédits disponibles aux fins de cette dépense au poste budgétaire # 03 10410 760.*

**APPROBATION DES TERMES DE L'ADDENDA N° 1 DE L'ENTENTE AMENDEE RELATIVE AUX MODALITES COMPENSATOIRES POUR NUISANCES A L'ACCES ROUTIER (RANG SAINT-JOSEPH) AUX DEUX MUNICIPALITES HOTESSES DU SITE DE LA REGIE INTERMUNICIPALE DE GESTION DES MATIERES RESIDUELLES DE BROME-MISSISQUOI (RIGMRBM)**

- 133-21**      ATTENDU QU'      une « Entente relative aux modalités compensatoires pour nuisances à l'accès routier (rang Saint-Joseph) aux deux municipalités hôtes du site de la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de Brome-Missisquoi » est intervenue avec les villes de Cowansville et de Dunham en juillet 2016, et amendée en août 2018 et janvier 2020 ;
- ATTENDU QU'      une demande a été formulée par la Ville de Cowansville pour réviser l'entente afin de considérer l'investissement des montants à effectuer par la Ville sur une période maximale basée sur la fin des exercices financiers ;
- ATTENDU QUE      la résolution numéro 21-03-033 approuvant les termes de l'Addenda n° 1 fut adoptée par le conseil d'administration de la RIGMRBM lors de la réunion ordinaire du 9 mars 2021 ;

En conséquence, il est :

Proposé par Monsieur le conseiller Kevin Mitchell,  
appuyé par Monsieur le conseiller François Tremblay

et unanimement résolu d'approuver les termes de l'Addenda n° 1 tels que stipulés dans la résolution numéro 21-03-033 de la RIGMRBM.

Également d'autoriser le maire et la directrice générale à signer ledit addenda.

Adopté.

**134-21**      **NETTOYAGE RESEAU EGOUT SANITAIRE – SECTEUR DU LAC SELBY**

Proposé par Monsieur le conseiller François Tremblay,  
appuyé par Monsieur le conseiller Guillaume Brais

et unanimement résolu qu'un montant approximatif de 20 000 \$ soit autorisé pour le nettoyage des conduites du réseau d'égout dans les secteurs du lac Selby.

Adopté.

*Je, Nicole Gingras, trésorier, certifie qu'il y a des crédits disponibles aux fins de cette dépense au poste budgétaire # 02 41500 521.*

**135-21**      **STATION DE LAVAGE DE BATEAUX**

Proposé par Monsieur le conseiller François Tremblay,  
appuyé par Monsieur le conseiller Jules Brunelle-Marineau

et unanimement résolu que le conseil municipal déclare ne pas vouloir aller de l'avant avec le projet de station de lavage de bateaux.

Que le conseil municipal adoptera sous peu une nouvelle réglementation avec plusieurs mesures de protection pour protéger le lac Selby contre la contamination par les plantes envahissantes.

Adopté.

**ACCES AU LAC SELBY**

### ACHATS DE BOUEES POUR LE LAC SELBY

Proposé par Monsieur le conseiller Léo Simoneau,  
appuyé par Monsieur le conseiller François Tremblay

et unanimement résolu que le conseil municipal autorise la dépense et l'achat de bouées pour le lac Selby pour une somme de 10 149,99 \$ taxes incluses.

**136-21** Que le conseil municipal demande à la trésorière de procéder au virement budgétaire suivant :

Numéro du compte et description	Débit	Crédit
02 47000 990 – HM/P ENV – LAC SELBY AUT OBJ	-----	10 000 \$
03 10460 760 – ACTIFS IMM. LAC SELBY – EQUIP.	10 000 \$	-----

aux fins de financement de la présente dépense.

Adopté.

*Je, Nicole Gingras, trésorier, certifie qu'il y a des crédits disponibles aux fins de cette dépense au poste budgétaire # 03 10460 760.*

### SPORTS ET LOISIRS

**137-21** OFFRE POUR L'ENTRETIEN DES TERRAINS DE SOCCER

Proposé par Monsieur le conseiller Guillaume Brais,  
appuyé par Monsieur le conseiller Jules Brunelle-Marineau

et unanimement résolu que le conseil municipal accepte l'offre de Plant Product au montant de 15 000 \$ plus les taxes les applicables.

Que l'offre reçue par courriel le 3 novembre 2020 soit considérée comme faisant partie intégrante de la présente résolution comme si elle y était tout au long reproduite.

Adopté.

*Je, Nicole Gingras, trésorier, certifie qu'il y a des crédits disponibles aux fins de cette dépense au poste budgétaire # 02 70150 521.*

### RÉPARATION DES TERRAINS DE TENNIS

### ENTENTE POUR L'UTILISATION DU LAC DE MME GALLICHAN POUR LA PATINOIRE ET LE SERVICE INCENDIE

**138-21** AMÉNAGEMENT PAYSAGER PARC ET AUTRES ESPACES VERTS

Proposé par Monsieur le conseiller Léo Simoneau,  
appuyé par Monsieur le conseiller Guillaume Brais

et unanimement résolu qu'un montant approximatif de 13 669,60 \$ plus les taxes applicables, soit autorisé pour l'aménagement paysager des parcs et espaces verts de la Ville.

Que le conseil municipal mandate la compagnie Kymia Paysage Inc. pour effectuer les travaux d'aménagements paysagers.

Que le conseil municipal demande à la trésorière de procéder aux virements budgétaires suivants :

Numéro du compte et description	Débit	Crédit
02 62200 980 – PROMDEVTOUR – CLÉ DES CHAMPS	-----	14 336 \$
02 19000 522 – ADM-HV – ENT BAT & TERRAINS	1 046 \$	-----
02 70150 521 – LOISIRS PTJ ENTR REP INFRAS	10 056 \$	-----
02 70230 522 – LOIS BIBLIO- ENT REP BAT	3 234 \$	-----

aux fins de financement de la présente dépense.

Adopté.

*Je, Nicole Gingras, trésorier, certifie qu'il y a des crédits disponibles aux fins de cette dépense aux postes budgétaires # 02 19000 522, 02 70150 521 et 02 70230 522.*

### LOCATION DU PARC DE L'ENVOL (M. ROBIN CHOINIÈRE)

Proposé par Monsieur le conseiller Kevin Mitchell,  
appuyé par Monsieur le conseiller Jules Brunelle-Marineau

139-21

et unanimement résolu que le conseil municipal juge qu'en raison de la pandémie de COVID-19, la location pour de telles activités devrait être refusée, jusqu'à ce que la situation soit rétablie.

Adopté.

### CULTURE/PROMOTION TOURISTIQUE

---

140-21

#### NOUVELLE PROPOSITION DE DATE POUR LA CLE DES CHAMPS

CONSIDERANT QUE la situation de la pandémie de COVID-19 n'étant toujours pas sous contrôle et que, conséquemment, il est difficile de prévoir si la situation permettra la tenue de l'événement en juin 2021 ;

CONSIDERANT QUE le report à l'automne de l'événement, et ce même si la Santé publique l'autorisait, ne permettrait pas à plusieurs exposants et commerçants de Dunham de participer à l'événement, puisqu'ils doivent répondre à cette période à un très fort achalandage ;

En conséquence, il est :

Proposé par Monsieur le conseiller Léo Simoneau,  
appuyé par Monsieur le conseiller Gaston Chamberland

et unanimement résolu que le conseil municipal reporte la tenue de l'édition 2021 de la Clé des champs à 2022.

Adopté.

141-21

#### PHOTOS GEANTES INSTALLEES SUR LE MUR AVANT DE L'HOTEL DE VILLE

Proposé par Monsieur le conseiller Gaston Chamberland,  
appuyé par Monsieur le conseiller François Tremblay

et unanimement résolu que le conseil municipal autorise l'installation de deux photographies géantes sur la façade de l'hôtel de ville, lesquelles seront installées dans le cadre du musée à ciel ouvert « *L'Objet de la nature* » présenté par Adélarde.

Adopté.

### SÉCURITÉ PUBLIQUE/COMMUNICATIONS

---

#### RETOUR SUR LE NOUVEAU SERVICE D'ALERTE AUX CITOYENS

142-21

#### CAMIONNETTE DU SERVICE INCENDIE

Proposé par Monsieur le conseiller Guillaume Brais,  
appuyé par Monsieur le conseiller Gaston Chamberland

et unanimement résolu que le conseil municipal autorise le directeur du service incendie à négocier pour et au nom de la Ville, l'achat à tempérament, sur une période d'amortissement de paiement de maximum 4 ans, d'une camionnette usagée.

Que la camionnette permette de transporter au moins cinq (5) adultes confortablement.

Que le conseil municipal autorise que soit mise en vente la camionnette actuelle du service incendie sur le site d'appel d'offres du Centre d'acquisitions gouvernementales.

Que les produits de dispositions de la vente de la camionnette servent à financer l'acquisition et l'installation des équipements sur le nouveau véhicule.

Que le coût d'acquisition ne dépasse pas 28 000 \$, et que les paiements mensuels ne dépassent pas 750 \$ (ce montant doit inclure le remboursement du prêt, les taxes, frais et intérêts).

Que le directeur du service incendie doit soumettre au conseil municipal au minimum deux (2) offres pour des véhicules similaires.

Que le contrat d'achat soit déposé à une séance ultérieure pour ratification par le conseil municipal.

Adopté.

**143-21**                    **GYROPHARES VERTS POUR LES MEMBRES DE LA BRIGADE**

Proposé par Monsieur le conseiller Guillaume Brais,  
appuyé par Monsieur le conseiller Gaston Chamberland

et unanimement résolu que le conseil municipal autorise les pompiers de sa brigade à faire installer des gyrophares verts, mais que les frais pour l'acquisition et l'installation soient payables par les pompiers désirant se prévaloir de cet outil.

Que le conseil municipal autorise la dépense et le remboursement des frais de formation de la SAAQ concernant la formation obligatoire prévue pour l'utilisation des gyrophares verts, mais le temps de formation ne sera pas rémunéré.

Adopté.

**144-21**                    **AVIS DE MOTION ET DEPOT DU PROJET DE REGLEMENT N° 411-21 CONCERNANT LA SECURITE INCENDIE**

Monsieur le conseiller Guillaume Brais donne avis de motion à l'effet qu'il présentera ou fera en sorte que soit présenté le Règlement n° 411-21 concernant la sécurité incendie, lequel abroge les *Règlements n° 16-73 et 70-81 et 395-19 relatifs à la sécurité incendie*.

Ce règlement pourra être adopté à une séance ultérieure, sans qu'il ne soit nécessaire d'en faire lecture complète, si une copie du projet est remise aux membres du conseil au plus tard deux (2) jours ouvrables avant la séance à laquelle le règlement doit être adopté et si, lors de cette séance, tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

Il est procédé au dépôt du « *Projet de règlement n° 411-21 concernant la sécurité incendie* ».

**SUBVENTIONS/APPUI/PARTICIPATIONS**

---

**145-21**                    **APPUI A LA SEMAINE NATIONALE DU DON D'ORGANES ET DE TISSUS 2021**

CONSIDÉRANT QUE        la semaine nationale du don d'organes et de tissus se déroulera du 18 au 24 avril prochain à la grandeur du Québec ;

Proposé par Monsieur le conseiller Guillaume Brais,  
appuyé par Monsieur le conseiller Léo Simoneau

et unanimement résolu que le conseil municipal appuie la semaine nationale du don d'organes et de tissus 2021 et rappelle à ses citoyens l'importance de signer le collant de don d'organes et de tissus et de l'apposer au dos de leur carte d'assurance maladie.

Adopté.

**146-21**                    **DEMANDE D'AIDE FINANCIERE DE LA SOCIETE D'HORTICULTURE ET D'ÉCOLOGIE DE DUNHAM**

Proposé par Monsieur le conseiller Léo Simoneau,  
appuyé par Monsieur le conseiller Guillaume Brais

et unanimement résolu que le conseil municipal autorise la dépense et le versement d'un montant de 500 \$ à la Société d'Horticulture et d'Écologie de Dunham pour la poursuite de leurs activités.

Adopté.

*Je, Nicole Gingras, trésorier, certifie qu'il y a des crédits disponibles aux fins de cette dépense au poste budgétaire # 02 19000 996.*

## **VARIA**

---

### **APPUI AU MOIS DE L'AUTISME AU QUÉBEC**

CONSIDÉRANT QUE le mois d'avril est le mois de l'autisme au Québec, ce qui en fait un moment privilégié pour informer et sensibiliser le grand public sur le trouble du spectre de l'autisme (TSA) ;

**147-21**

Proposé par Monsieur le conseiller Kevin Mitchell  
appuyé par Monsieur le conseiller Guillaume Brais

et unanimement résolu que le conseil municipal appuie le mois de l'autisme au Québec et rappelle l'importance de la sensibilisation et de l'information sur le trouble du spectre de l'autisme (TSA).

Adopté.

### **QUESTIONS DU PUBLIC**

---

**Séance à huis clos et par visioconférence. Aucun public présent.**

La population a été invitée à présenter ses questions par courriel. Voici les questions reçues :

Mme Marie-Claude Galipeau : **Objet : La dame qui nourrit les canards**

J'aimerais que Dunham emboîte le pas. C'est important de le faire...

De nombreuses municipalités ont instauré des règlements stricts visant à interdire le nourrissage des animaux sauvages et des oiseaux aquatiques, c'est le règlement qui a pour but de proscrire le nourrissage des animaux sauvages sur les plans d'eau, à moins de 100 mètres d'un plan d'eau, d'un chemin public ou privé, d'une unité d'habitation et d'un bâtiment commercial. D'ailleurs, si vous contrevenez au règlement, vous pourriez recevoir une amende pouvant aller de 400 \$ à 4 000 \$.

Comme vous avez pu le constater, il existe plusieurs raisons qui justifient l'interdiction de nourrir les animaux et les oiseaux sauvages. Afin que la cohabitation entre nous et les animaux se fasse dans le plus grand respect, il est en notre devoir de leur laisser la liberté dont ils ont besoin, et vous abstenir de leur donner à manger fait partie de cette liberté. Faites donc partie intégrante du maintien de la qualité de l'eau et de la sauvegarde des espèces animales qui se trouvent sur notre territoire, puisque c'est tous ensemble que nous devons travailler à la protection de notre planète !

Merci beaucoup de faire ce que vous avez à faire pour la belle planète et nos plans d'eau.

M. Jean-Philippe Vermette : **Objet : Promenade au parc**

Je suis parti ce pm avec mon fils au parc l'Envol. Il voulait jouer au soccer et prendre l'air. Nous sommes allés en marchant puisque nous habitons à moins de 5 minutes. Comme à chaque fois, une expérience traumatisante ! Les véhicules qui roulent à toute allure et la traversée qui ne fut pas de tout repos. Avez-vous des nouvelles du MTQ ? Est-ce que les plans d'ingénieur ont été soumis ? Peut-on espérer quelque chose avant les élections ?

Rendu sur les terrains de soccer, ceux-ci étaient détrempés (c'est bien normal !) donc nous sommes repartis. Et j'ai eu une idée... Pourquoi ne pas planter une haie de saules entre le fossé et les arbres sur la longueur du parc. Je travaille avec le saule sur des projets de décontamination et d'écran visuel et sonore dans l'Est de Montréal. Je pourrais demander une soumission à mon fournisseur de saule et on pourrait faire une corvée avec les travaux publics et les citoyens.

Bref, plus que jamais, je souhaite qu'on trouve des solutions pour la sécurité et la végétalisation de notre village et de notre rue Principale.

Merci de votre retour !

M. Normand Hébert :

**Objet : Travaux voirie 2021**

Serait-il possible de connaître les travaux qui seront effectués en 2021 sur les chemins de la Ville (les priorités) ?

NB : j'imagine que certaines rues au lac Selby seront priorisées à l'agenda ???

M. Jean-François Renaud :

**Objet : Voirie/Travaux publics**

Bonjour,

J'ai une demande d'information :

- 1) Des travaux de ré-asphaltage ont-ils été prévus en 2021 pour le chemin du Collège et le chemin Dymond (jusqu'à Hudon) ? Ces deux voies publiques sont dans un état pitoyable et les travaux de remblaiement faits récemment n'ont rien fait pour améliorer la situation.

Une réponse écrite et/ou verbale leur parviendra dans les meilleurs délais.

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

---

**148-21**

Proposé par Monsieur le conseiller Gaston Chamberland,  
appuyé par Monsieur le conseiller Kevin Mitchell

et unanimement résolu que l'assemblée soit levée.

Adopté.

  
Pierre Janček, maire

  
Mélanie Thibault, greffière

  
Nicole Gingras, trésorier